

COP12 de la Convention de Nairobi |

La COI met en œuvre les engagements pris à Dar es Salam

Ebène, le 12 octobre 2026 – Gestion intégrée des zones côtières, prévention des risques de pollution en mer par les hydrocarbures, lutte contre la pollution plastique et contre la pêche illicite, non-déclarée, non réglementée (INN)... autant de sujets qui étaient à l'agenda des ministres et chefs de délégation participant à la COP12 de la Convention de Nairobi du 06 au 09 octobre 2026 à Dar es Salam (Tanzanie). Et ces sujets sont autant de champs d'intervention de la Commission de l'océan Indien (COI) qui conduit des projets et initiatives participant directement à la mise en œuvre des décisions prises à la COP12.

Complémentarité COI et Convention de Nairobi

La Convention de Nairobi, qui célèbre ses 40 ans, compte la COI parmi ses plus anciens partenaires. De fait, leurs missions sont complémentaires. Dr Ibrahim Norbert Richard, Secrétaire général de la COI, résume : « *La Convention de Nairobi et la COI servent une même cause, la santé d'un océan que nos États ont en partage, avec des mandats qui se complètent. La Convention apporte le cadre juridique régional et le lien avec les grandes conventions internationales, ce qui compte beaucoup pour des États insulaires aux moyens humains et financiers limités. La COI apporte la coordination politique, la mobilisation de financements et la mise en œuvre de projets régionaux. Elle rassemble d'ailleurs la moitié des Parties à la Convention. Les enjeux transfrontaliers occupent les deux institutions : pollution par les hydrocarbures, pollution par les plastiques et produits chimiques associés, pêche durable, préservation des écosystèmes marins et climat. À chacun répondent un protocole de la Convention et une action de la COI.* »

Des cadres de la Convention de Nairobi aux actions de la COI

Au terme des travaux et négociations de la COP12, les 10 États Partiesⁱ à la Convention de Nairobi ont, entre autres, adopté une stratégie régionale sur les plastiques et autres produits chimiques associés ainsi qu'un plan régional de contingence face aux risques de pollution en mer par les hydrocarbures. Ces deux nouveaux cadres régionaux ont été élaborés avec le concours direct des projets ExpLOI et Safe Seas Africa de la COI qui contribuent de facto à leur mise en œuvre. D'un côté, ExpLOI soutient des scientifiques et des recherches permettant de mieux mesurer la pollution plastique marine et ses impacts tout en subventionnant des initiatives d'entrepreneuriat circulaire et en appuyant l'établissement de cadres nationaux et régionaux sur le plastique. De l'autre, Safe Seas Africa contribue, à travers l'Architecture régionale de sécurité maritime, à opérationnaliser le plan de contingence, notamment avec des exercices de simulation de pollution en mer dont le prochain, MASEPOLREX27, est prévu à Madagascar en 2027.

Il en est de même pour les engagements sur la ratification du protocole régional de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) à travers le projet RECOS ou encore l'économie bleue via le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de la COI soutenu par le programme SWIOP. RECOS soutient des projets pilotes de restauration côtière, mobilise des réseaux scientifiques et thématiques, appuie la gouvernance locale et nationale via les comités GIZC. SWIOP, enfin, intègre une composante dédiée spécifiquement au PRSP de la COI qui se matérialise par des échanges de données de pêches, des patrouilles conjointes de surveillance et contrôle, et l'établissement programmé d'un Centre régional de surveillance, contrôle, suivi et observation des pêches.

Ces projets de la COI sont, pour RECOS et ExpLOI, cofinancés par l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial, et, pour SSA et SWIOP, financés par l'Union européenne.

Unité communication de la COI

communication@coi-ioc.org | www.commissionoceanindien.org

Une participation active et remarquée à la COP12

A Dar es Salam, la COI a organisé deux événements parallèles remarquables, l'un sur la pollution plastique marine et l'autre sur le lien climat-océan.

Le premier, porté par le projet ExPLOI, a permis de présenter les initiatives nationales et régionales en cours pour lutter contre la pollution plastique tout en ouvrant les discussions sur l'entrepreneuriat circulaire et la sensibilisation. *« Cette séquence a élargi ma vision de ce qui se fait dans les autres pays, des possibilités de collaborations, d'inspirations, d'échanges. Ce que fait la COI avec son projet ExPLOI est utile pour développer des synergies entre le continent et les îles, pour développer les compétences en entrepreneuriat circulaire »*, confie avec enthousiasme Bakari Mohamed Hassan de la Greensamia Foundation de Tanzanie

Le second événement parallèle a rassemblé les représentants des États membres de la COI ainsi que des partenaires et spécialistes du lien « climat-océan » pour échanger sur les expériences en cours et, surtout, fixer les grandes lignes d'un programme régional sous l'égide de la COI. Pour Hon. Fabrice David, ministre délégué à l'Agro-industrie, à la Sécurité alimentaire, à l'Économie bleue et à la Pêche de Maurice, un tel programme doit *« regrouper nos engagements nationaux en matière de climat, les priorités de la Convention de Nairobi, les engagements relatifs à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à la biodiversité, ainsi que les stratégies d'économie bleue. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle couche institutionnelle, mais plutôt relier les structures existantes et améliorer leur coordination »*. L'initiative régionale « climat-océan » visée doit ainsi permettre de *« développer un portefeuille d'investissement et de projets bancables [reposant sur l'idée force que] l'océan nous offre et nous ouvre des solutions »*.

La COI a également coorganisé ou participé à d'autres segments parallèles portant, notamment, sur le lancement du premier rapport régional sur l'état des herbiers marins, sur les sciences marines et les aires marines protégées, sur les pêches durables et l'économie bleue ou encore sur la finance bleue.

La COP12 s'est clôturée avec l'élection du nouveau bureau de la Convention de Nairobi dont Maurice prend la présidence pour les deux prochaines années. En 2028, la COP13 se tiendra à Maurice qui, en plus d'assurer la présidence de la Convention de Nairobi, occupera également celle de la COI et célébrera les 60 ans de son indépendance.

La mission de la COI à la COP12 de la Convention de Nairobi s'est inscrite dans le cadre des projets RECOS et ExPLOI, cofinancés par l'AFD et le FFEM, et du programme COI Horizon 2030 cofinancé par l'UE et l'AFD.

ⁱ Les Parties contractantes à la Convention de Nairobi sont les cinq États membres de la COI (Union des Comores, France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles) ainsi que l'Afrique du Sud, le Kenya, le Mozambique, la Somalie et la Tanzanie.